ABACEO INTERNATIONAL
Société par Actions Simplifiée
au capital de 37 000 euros
Siège social Tour d'Asnières – 4, avenue Laurent Cély
92600 ASNIERES SUR SEINE
508 961 810 RCS NANTERRE

GREFFE TRI... COMMERCE D... ...L DE ...TERRE
24 DEC. 2010
DEPOT N° 38838

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERLE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2010

L'an deux mille dix, le 7 juillet à 10 heures, les associés de la société ABACEO INTERNATIONAL se sont réunis en Assemblée générale ordinaire au lieu du siège social de la société, sur convocation de leur Président, selon lettre simple huit jours avant la date de l'Assemblée.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les associés présents, au moment de leur entrée en séance, tant à titre personnel que, le cas échéant, en qualité de mandataire.

La société DSL Conseil, en sa qualité de Président de la société ABACEO INTERNATIONAL, représentée elle même par son Gérant en exercice Monsieur Dominique Lietar, préside la séance.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des actions formant le capital et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des actionnaires

- une copie de la lecture de convocation de chaque associé,
- la feuille de présence à l'assemblée,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions qui seront soumises à l'assemblée.

Puis, le Président rappelle que les associés sont réunis en assemblée générale ordinaire afin de délibérer sur les questions suivantes portées à l'ordre du jour

- nomination de nouveaux commissaires aux comptes de la société, en remplacement des commissaires aux comptes titulaire et suppléant, démissionnaires,
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est donné communication du rapport du Président.

Le Président déclare la discussion ouverte. Après divers échanges de vues, et la discussion générale étant close, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION:

Suivant les explications communiquées par le Président de la société, l'assemblée prend acte des démissions de Monsieur Michel COCCETTA de ses fonctions de commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Vincent FLACHOT de ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant à effet du 2 décembre 2009.

L'assemblée générale décide de procéder à leur remplacement et de nommer

- **en qualité de commissaire aux comptes titulaire**
 Monsieur Georges MENARD – 7, rue du Puits Bray – 60260 LAMORLAYE

- **en qualité de commissaire aux comptes suppléant**
 Monsieur Jean-Pierre MONNOT – 13, rue Brochant – 75017 PARIS,

lesquels exerceront leurs fonctions pour la durée du mandat restant à courir de leur prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2014.

L'assemblée générale décide en outre de conférer au commissaire aux comptes une mission complémentaire à son mandat consistant au contrôle des comptes de l'exercice 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un exemplaire, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités légales partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et un membre de l'Assemblée.

Le Président

Un membre de l'Assemblée générale